

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-403 DU 19 SEPTEMBRE 1996

Chargeant Monsieur Moïse MENSAH
Ministre des Finances
de l'intérim de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI
Premier Ministre pour la journée du 19 septembre 1996

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

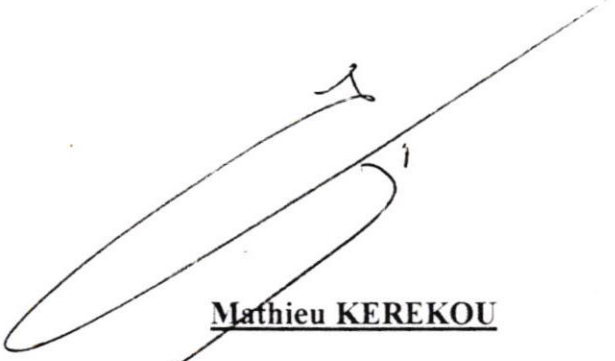
DECRETE :

Article 1^{er}. Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Premier Ministre, Monsieur Adrien HOUNGBEDJI, pour la journée du 19 septembre 1996.

Article 2. Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 SEPTEMBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4
AUTRES MINISTERES - 16 DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.-